



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2019-021

PUBLIÉ LE 18 JANVIER 2019

Sommaire

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2019-01-17-011 - Arrêté de délégation de signature (13 pages)

Page 3

75-2019-01-17-012 - Arrêté de délégation de signature de Mme Christine WELTY, directrice préfiguratrice du Groupe hospitalier "AP-HP.6" regroupant les hôpitaux Charles Foix, Pitié-Salpêtrière, Rothschild, Saint-Antoine, Tenon, Trousseau et La Roche-Guyon (9 pages)

Page 17

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris

75-2019-01-18-003 - ARRETE portant délégation de signature pour l'ordonnancement des dépenses et l'exécution budgétaire au sein de la Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris (5 pages)

Page 27

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2019-01-17-011

Arrêté de délégation de signature

Arrêté de délégation de signature

Le directeur préfigurateur du Groupe hospitalier « APHP.5 » regroupant les groupes hospitaliers Hôpitaux Universitaires Paris Centre (Cochin, Broca, La Collégiale, La Rochefoucauld et Hôtel-Dieu), Hôpitaux Universitaires Paris Ouest (Hôpital européen Georges Pompidou, Coirentin-Celton et Vaugirard) et Hôpital Universitaire Necker-Enfants malades.

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-35, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013, fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

ARRETE

Article 1^{er}

Délégation générale de signature est donnée à :

- Monsieur Vincent-Nicolas DELPECH, directeur placé auprès du directeur préfigurateur du groupe hospitalier « APHP.5 » en qualité d'adjoint,

à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalier « APHP.5 », dans le champ d'attribution de Serge MOREL déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 susvisé.

Article 2

Délégation générale de signature est donnée à

- Madame Aude BOILLEY-RAYROLES, directrice chargée des Hôpitaux Universitaires Paris Centre, à l'effet de signer, pour ces hôpitaux, tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalier « APHP.5 », dans le champ d'attribution de Serge MOREL déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 susvisé.

En cas d'empêchement de Madame Aude BOILLEY-RAYROLES, directrice chargée Hôpitaux Universitaires Paris Centre, délégation est donnée à :

- Madame Marie-Cécile MOCELLIN, directrice des affaires médicales APHP.5.

Délégation générale de signature est donnée à :

- Madame Marianne BENSAID, directrice des sites gériatriques Broca - La Rochefoucauld - La Collégiale, à l'effet de signer, pour ces sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Alexandre FRITSCH, directeur du site Hôtel-Dieu, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006 DG susvisé ;

En cas d'empêchement de Madame Marianne BENSAID, directrice des sites gériatriques, BROCA/LA ROCHEFOUCAULD/LA COLLEGIALE, délégation est donnée à :

- Monsieur Youness IDRISSE, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Marianne BENSAID a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice par intérim des sites gériatriques, BROCA - LAROCHEFOUCAULD - LA COLLEGIALE ;

Article 3

Délégation générale de signature est donnée à

- Madame Maya VILAYLECK, directrice chargée de l'Hôpital Universitaire Necker-Enfants Malades, à l'effet de signer, pour cet hôpital, tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalier « APHP.5 », dans le champ d'attribution de Serge MOREL déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 susvisé.

Article 4

Délégation générale de signature est donnée à

- Madame Anne LEFEBVRE, directrice chargée des Hôpitaux Universitaires Paris Ouest, à l'effet de signer, pour ces hôpitaux, tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalier « APHP.5 », dans le champ d'attribution de Serge MOREL déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 susvisé.

En cas d'empêchement de Madame Anne LEFEBVRE, directrice chargée des Hôpitaux Universitaires Paris Ouest, délégation est donnée à :

- Madame Stéphanie TRINIOL, attachée d'administration hospitalière et ceci uniquement pour les matières du paragraphe H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé.

Délégation générale de signature est donnée à :

- Madame Antoinette CESARI, directrice du site Vaugirard Gabriel-Pallez à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé
- Madame Charlotte CARDIN, directrice du site Corentin-Celton à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé.

En cas d'empêchement de Madame Charlotte CARDIN, directrice du site Corentin-Celton, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Antoinette CESARI, Directrice du site Vaugirard Gabriel-Pallez
- Madame Sophie MARAVAL, directrice des affaires médicales adjointe APHP.5
- Madame Alice LACAINE, attachée d'administration hospitalière pour les matières du paragraphe H de l'arrêté directeurial n°2013318-006 susvisé

En cas d'empêchement de Madame Antoinette CESARI, directrice du site Vaugirard Gabriel-Pallez, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Charlotte CARDIN, Directrice du site de Corentin-Celton
- Madame Sophie MARAVAL, directrice des affaires médicales adjointe APHP.5

Article 5

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Éric ROUSSEL, directeur des ressources humaines APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Marion BOUSQUIÉ, directrice des finances APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Cécile MOCELLIN, directrice des affaires médicales APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Marianne BENSALD, directrices des achats, services économiques et logistiques APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Christophe GUENOT, coordonnateur général des soins APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine, de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Serge VERDIER, directeur des investissements APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les

matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

- Madame Sandrine BRICAUD-DEWEZ, directrice des travaux et de la maintenance APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Gilles PIVERT, directeur des équipements APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Vincent VAUCHEL, directeur du pilotage et de la transformation et des systèmes d'information APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Hélène CART-GRANDJEAN, directrice de la recherche, de l'Innovation et des maladies rares APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (pour les numéros 2,6,7,8 et 10), G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Aude CHABOISSIER, directrice de la communication APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Vincent BITKER, directeur du mécénat et de la politique culturelle APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 6

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Christophe FIGLAREK, directeur de la qualité, gestion des risques, et relation des usagers adjoint APHP.5, à l'effet de signer pour les Hôpitaux Universitaires Paris Centre, tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, H, I relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Diane MARTINEZ, directrice de la qualité, gestion des risques, et relation des usagers adjointe APHP.5, à l'effet de signer pour les Hôpitaux Universitaires Paris Ouest, tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, H, I relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Florence BAGUET, directrice de la qualité, gestion des risques et relations usagers adjointe APHP.5, à l'effet de signer pour l'Hôpital Universitaire Necker-Enfants malades tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, H, I relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Géraldine PICHON, ingénieur principal, a effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, H, I de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Coryse ARNAUD, attachée d'administration hospitalière, a effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes F, H, I de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

Article 7

En cas d'empêchement de Monsieur Éric ROUSSEL, directeur des ressources humaines APHP.5, délégation est donnée à :

- Monsieur Alexandre FRITSCH, directeur des ressources humaines adjoint APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé
- Madame Marianne FRANIER, directrice des ressources humaines adjoint APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Frédéric SPINHRNY, directeur des ressources humaines adjoint APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, C, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Gérard SAINCRIT, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Henri LE SAINT, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Coralie DE JAHAM, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Stéphanie CHAMBAUD, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Jennifer DUCLOVEL, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Christine ROUZEAU, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur VALIN, Attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 8

En cas d'empêchement de Madame Marion BOUSQUIE, directrice des finances APHP.5, délégation est donnée à :

- Madame Hélène de BONNIERES, directrice des finances adjointe APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Etienne LISSILOUR, directeur des finances adjoint APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Roland MULLER, attaché d'administration hospitalière principal, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Catherine MAIRE, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Madame Nadine DURAND, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Claire ARCHIER, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Stéphanie LAPOUS, chargée de mission administratif, à l'effet de signer pour les Hôpitaux Universitaires Paris Ouest tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Corinne GARRIDO, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C (13-14) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Pascale TETAUUPU, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C (13-14) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Gloria BARREAU, adjointe administrative, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C (13-14) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Yvette DAVALLAN, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer, tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Ludovic LANGE, Adjoint des cadres, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Sabrina TROUVE, Adjoint des cadres, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Véronique RIDOLFI, secrétaire médicale, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Johann MONLOUIS, Adjoint administratif, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Gilles DARGERER, adjoint des cadres, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Michel René VINCIGUERRA adjoint des cadres, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe H relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

Article 9

En cas d'empêchement de Madame Marie-Cécile MOCELLIN, directrice des affaires médicales APHP.5 délégation est donnée à :

- Monsieur Emmanuel LAVOUÉ, directeur des affaires médicales adjoint APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé
- Madame Sophie MARAVAL, directrice des affaires médicales adjointe APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées

aux paragraphes A, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

- Madame Florence BAGUET, directrice des affaires médicales adjointe APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé
- Madame Magalie LAMBERT, attachée d'administration, hospitalière principale à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, F, G, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Emilie NICOLAS attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes pour les affaires courantes des affaires médicales énoncées au paragraphe A, F, G, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Clara HAUTELIN, attachée d'administration hospitalière, a effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, F, G, H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Nathalie SIEDLARZ, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction pour les matières énoncées au paragraphe A, F, G, H de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé ;

Article 10

En cas d'empêchement de Madame Marianne BENSARD, directrices des achats, services économiques et logistiques APHP.5, délégation est donnée à :

- Monsieur Youness IDRISSE, directeur des achats, service économique et logistiques adjoint APHP.5, à l'effet de signer, tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé
- Madame Christine CAMPAGNAC-BOULIN, directrice des achats, service économique et logistiques adjoint APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Charlotte CARDIN, directrice des achats, service économique et logistiques adjointe APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur David DAYLIES, Ingénieur Logistique, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Alice LACAINE, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Béatrice ASTIE-DUTHOIS, Attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Thierry KUHN, adjoints des cadres hospitaliers, à viser les commandes de produits hors stock et prestations de services du domaine du bureau des achats du groupe hospitalier, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2, 6) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;
- Messieurs Hassan MORABET et Fabien BELHOMME, responsables des magasins hôteliers et de la Lingerie du Groupe Hospitalier, à viser les commandes pour les produits hôteliers et linge usage unique stockés, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de son domaine de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

- Monsieur Didier CLEMENT, ingénieur responsable de la restauration, à viser les commandes relatives aux produits alimentaires stockés et hors stock alimentaire et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Saloua BEN CHEIKH, TSH, à viser les commandes relatives aux produits alimentaires stockés et hors stock alimentaire et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Monsieur Jean-Marc PARATEYEN, TSH, à viser les commandes relatives aux produits alimentaires stockés et hors stock alimentaire et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Mesdames Nathalie JOUAN, Dorothée ROMAND diététiciennes à viser les commandes et opérations courantes des produits diététiques hors stock et hors domaine réglementaire pharmaceutique de leurs sites respectifs ; et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C (2) relevant de leurs domaines de compétences, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;

Article 11

En cas d'empêchement de Monsieur Christophe GUENOT, coordonnateur général des soins APHP.5, délégation est donnée à

- Madame Béatrice MOUGNE-GIRARD, coordonnatrice générale des soins adjointe APHP.5 et coordonnatrice générale des soins des Hôpitaux Universitaires Paris Centre, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Philippe MAURICE, coordonnateur général des soins adjoint APHP.5 et coordonnateur général des soins de l'Hôpital Universitaire Necker-Enfants malades, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Pascale LEMASCON, coordonnatrice générale des soins adjointe APHP.5 et coordonnatrice générale des soins des Hôpitaux Universitaires Paris Ouest, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Malika BROTFELD, coordonnatrice générale des soins adjointe APHP.5 et coordonnatrice générale des soins adjointe des Hôpitaux Universitaires Paris Ouest, à l'effet de signer tous des actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes H, K relevant de son domaine de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 12

En cas d'empêchement de Monsieur Serge VERDIER, directeur des investissements APHP.5, délégation est donnée à

- Madame Sandrine BRICAUD-DEWEZ, directrice des travaux et de la maintenance APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci

uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

- Monsieur Gilles PIVERT, directeur des équipements APHP.5, à l'effet de signer pour ce Groupe hospitalier tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Josiane BETEMPS, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé;
- Madame Béatrice BARBUT-AUDUTEAU, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 13

En cas d'empêchement de Madame Sandrine BRICAUD-DEWEZ, directrice des travaux et de la maintenance APHP.5, délégation est donnée à

- Monsieur Yann LE CORGUILLE, ingénieur en chef, à l'effet de signer pour les Hôpitaux Universitaires Paris Centre, tous les actes ressortissants des attributions de leur direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de leur domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Damien KOCIK, ingénieur en chef, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Jean-Pierre PATRON, ingénieur en chef, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé ;
- Madame Josiane BETEMPS, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé;
- Madame Béatrice BARBUT-AUDUTEAU, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 14

En cas d'empêchement de Monsieur Gilles PIVERT, directeur des équipements APHP.5, délégation est donnée à

- Madame Chantal SEBE, directrice des équipements adjointe APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Fabienne BALNY, directrice des équipements adjointe APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Annabel MEUNIER, directrice des équipements adjointe APHP.5, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Josiane BETEMPS, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé;
- Madame Béatrice BARBUT-AUDUTEAU, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, D, F relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 15

En cas d'empêchement de Monsieur Vincent VAUCHEL, directeur du pilotage et de la transformation et des systèmes d'information APHP.5, délégation est donnée à

- Monsieur Patrice GARCIA, directeur du système d'information local, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Jean-Louis BOULBEN, directeur du système d'information local, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H, relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Florence CHAMBERY, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, H, relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Jean-Marc MULET, ingénieur hospitalier et Madame Sylvie POUGEADE, ingénieur hospitalier, à l'effet de signer pour les affaires courantes uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C (2, 5, 7) et E de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Monsieur Pascal CHEVALLIER, adjoint au responsable de l'informatique hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 16

En cas d'empêchement de Madame Hélène CART-GRANDJEAN, directrice de la recherche, de l'Innovation et des maladies rares APHP.5, délégation est donnée à :

- Madame Anne-Laure DE CESARE, directrice adjointe à la directrice de la recherche, de l'Innovation et des maladies rares APHP.5, à l'effet de signer pour ce tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (pour les numéros 2,6,7,8 et 10), G, H relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Nathalie SIEDLARZ, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci dans la limite de 2500€ pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (numéros 2,6 et 10) de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Alexia BAUR, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci dans la limite de 2500€ pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (numéros 2,6 et 10) de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Cherifa SANTANGELO, agent contractuel, à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction et ceci dans la limite de 2500€ pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (numéros 2,6 et 10) de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 17

En cas d'empêchement de Madame Aude CHABOISSIER, directrice de la communication APHP.5, délégation est donnée à :

- Madame Claire PATRELLE, directrice de la communication adjointe APHP.5 à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

- Madame Christine CONAN, directrice de la communication adjointe APHP.5 à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.
- Madame Valérie MUNOS, directrice de la communication adjointe APHP.5 à l'effet de signer tous les actes ressortissants des attributions de sa direction, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes J relevant de son domaine, de l'arrêté directorial n°2013318-0006 DG susvisé.

Article 18

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur préfigurateur du Groupe hospitalier « APHP.5 » déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer du Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Centre en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

Sites COCHIN - BROCA - HOTEL-DIEU :

Administrateurs de garde en premier :

- Aude BOILLEY-RAYROLES, Directrice d'Hôpital ;
- Marianne BENSALD, Directrice d'Hôpital ;
- Marion BOUSQUIÉ, Directrice d'Hôpital ;
- Joëlle CANTORI, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Christelle CHOÏ, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Hélène de BONNIERES, Directrice d'Hôpital ;
- Anne-Laure DE CESARE, Directrice d'Hôpital ;
- Christophe FIGLAREK, Directeur d'Hôpital ;
- Pascale FINKELSTEIN, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Alexandre FRITSCH, Directeur d'Hôpital ;
- Youness IDRISSE, Directeur d'Hôpital ;
- Laëtitia LAVIGNE, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Emmanuel LAVOUE, Directeur d'Hôpital ;
- Marie-Cécile MOCELLIN, Directrice d'Hôpital ;
- Béatrice MOUGNE-GIRARD, Directrice des Soins ;

Sites COCHIN - HOTEL-DIEU :

Administrateurs de garde en second :

- Jean Michel BRETAGNE, Ingénieur Biomédical ;
- Didier CLEMENT, Ingénieur Hospitalier ;
- David DAYLIES, Ingénieur Hospitalier ;
- Patrice GARCIA, Ingénieur Informatique ;
- Michel JUAN, Ingénieur en Organisation ;
- Magalie LAMBERT, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Fanny LANCRY-AUBERT, Attachée d'Administration Hospitalière ;
- Roland MULLER, Attaché d'Administration Hospitalière.
- Claire ARCHIER, Attachée d'Administration Hospitalière

Article 19

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution directeur préfigurateur du Groupe hospitalier « APHP.5 » déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer à l'hôpital universitaire Necker-Enfant Malades en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

A. aux administrateurs de garde en premier :

- Florence BAGUET, Directrice d'Hôpital ;
- Laure BOQUET, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Hélène COULONJOU, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Etienne LISSILLOUR, Directeur d'Hôpital ;
- Pascale ROCHER, Directrice d'hôpital mentionné sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH
- Frédéric SPINHIRNY, Directeur d'Hôpital ;
- Nathalie VERGNE-LABRO, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Maya VILAYLECK, Directrice d'Hôpital
- Vincent VAUCHEL, Directeur d'Hôpital;

B. aux administrateurs de garde en second :

- Béatrice ASTIE-DUTHOIS, Responsable des Services Economiques,
- Sandrine BREARD, Adjointe au Responsable du pilotage médico-économique et de la facturation,
- Nadine DURAND, Responsable du pilotage médico-économique et de la facturation,
- Patrick LITTAUER, Responsable des Affaires Générales,
- Catherine MAIRE, Adjointe au directeur-adjoint chargé des Finances et de la Recherche,
- Christine ROUZEAU, Adjointe au directeur-adjoint chargé des Ressources Humaines,
- Eric VALIN, Responsable de la Gestion des carrières et du Budget à la Direction des Ressources Humaines.
- Alexia BAUR, Responsable de la cellule recherche et innovation

Article 20

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution directeur préfigurateur du Groupe hospitalier « APHP.5 » déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer du Groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ouest en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

Administrateurs de garde en premier :

- Malika Brotfeld, Coordinatrice générale des soins adjoint
- Charlotte Cardin, Directrice d'Hôpital ;
- Hélène Cart-Grandjean, Directrice d'Hôpital ;
- Antoinette Cesari, Directrice d'Hôpital ;
- Marianne Franier, Directrice d'Hôpital ;
- Anne Hegoburu, Directrice d'Hôpital mentionnée sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH ;
- Anne Lefebvre, Directrice d'Hôpital ;
- Pascale Lemaçon, Coordinatrice générale des soins
- Anne Lestienne, Directrice d'Hôpital ;
- Sophie Maraval, Directrice d'Hôpital ;

Administrateurs de garde en second :

- Coryse Arnaud, attachée d'administration hospitalière
- Carole Chatillon, TSH
- Alice Lacaine, attachée d'administration hospitalière
- Séverine Le Floch, attachée d'administration hospitalière
- Christine Maignan, adjoint des cadres
- Michèle Pauly, directrice d'hôpital conformément à l'annexe II de l'arrêté du 14 octobre 2015 susvisé.
- Pascale Tetauupu, attachée d'administration hospitalière
- Stéphanie Triniol, attachée d'administration hospitalière
- Joël Willi, attaché d'administration hospitalière
- Murielle CLAREBOUT-DELAULNE, attachée d'administration hospitalière
- Nabil EL HAOURI, ingénieur en chef
- Nathalie SIEDLARZ, attachée d'administration hospitalière

Article 21

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Paris, le 17 janvier 2019

Le directeur préfigurateur du Groupe hospitalier APHP.5

SIGNÉ

Serge MOREL

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2019-01-17-012

Arrêté de délégation de signature de Mme Christine
WELTY, directrice préfiguratrice du Groupe hospitalier
"AP-HP.6" regroupant les hôpitaux Charles Foix,
Pitié-Salpêtrière, Rothschild, Saint-Antoine, Tenon,
Trousseau et La Roche-Guyon

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

La directrice préfiguratrice du Groupe hospitalier « APHP.6 »
regroupant les hôpitaux Pitié-Salpêtrière, Charles-Foix, Saint-Antoine, Tenon,
Armand-Trousseau, Rothschild et La Roche-Guyon,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-35, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directeur n° 75-201-09-19-012 du 19 septembre 2018 modifiant l'arrêté directeur n° 2013318-006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Marie-Anne RUDER, directrice placée auprès de la directrice préfiguratrice du groupe hospitalier « APHP.6 » en qualité d'adjointe,
- Renaud PELLÉ, directeur placé auprès de la directrice préfiguratrice du groupe hospitalier « APHP.6 » en qualité de secrétaire général,

à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalier « APHP.6 » en préfiguration, dans le champ d'attribution de Christine WELTY déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013 susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Mme Geneviève CLOUARD**, directrice adjointe chargée des achats, logistique et développement durable

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des achats, logistique et développement durable) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C) ;

- **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice adjointe chargée des ressources humaines et attractivité,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des ressources humaines et attractivité) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B et G) ;

- **Mme Aude GOLDSZTEJN**, directrice adjointe, chargée de la qualité, gestion des risques et expérience patients,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction de la qualité, gestion des risque et expérience patients) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe F : points 1 et 2, paragraphe I) ;

- **M. Jérôme HUBIN**, directeur adjoint chargé des ressources financières,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des ressources financières) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et G) ;

- **Mme Mathilde LEFEVRE**, directrice adjointe chargée de la recherche et de l'innovation

à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction de la recherche et innovation) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe G : points 4, 5 et 6).

- **M. Patrick LHERMITE**, ingénieur général chargé de la direction des investissements et services numériques,

à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des investissements et services numériques) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C, D, E et F points 1, 2, 4 et 5) ;

- **Mme Fabienne MARION**, coordonnatrice générale des soins,

à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux, et tous actes correspondant à ses fonctions (coordonnatrice générale des soins) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe K) ;

- **M. Aurélien MOLLARD**, directeur adjoint chargé des affaires et ressources humaines médicales, coopération,

à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction des affaires et ressources médicales, coopération) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A et G).

- **Mme Agnès PETIT**, directrice adjointe chargée des projets et de la transformation,
à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction des projets et de la transformation)
et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses
fonctions.

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- **Mme Hélène FAUSSER**, directrice du site Charles Foix,
à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des
dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le
champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-0006
susvisé ;

- **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice du site Tenon,
à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des
dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le
champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-0006
susvisé ;

- **M. Renaud PELLÉ**, directeur des sites Rothschild, Trousseau et La Roche-Guyon,
à l'effet de signer, pour ces sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre
des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le
champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-0006
susvisé ;

- **Mme Marie-Anne RUDER**, directrice du site Pitié-Salpêtrière,
à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des
dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le
champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-0006
susvisé ;

- **Mme Marie-Renée TOULLEC**, directrice du site Saint-Antoine,
à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des
dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le
champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-0006
susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la
politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice préfiguratrice du groupe hospitalier,
et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

Achats, logistique et développement durable

En cas d'empêchement de Mme Geneviève CLOUARD, directrice adjointe chargée des achats, logistique et développement durable, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Anne-Emmanuelle THOMAS et M. Lyonel VERLEY**, directeurs adjoints, sur tous les points du paragraphe C ;
- **Mme Annie CHARRIER**, attachée d'administration hospitalière principale, **Mme Cécile MARCHAL**, attachée d'administration hospitalière, **Mme Sophie PINARD**, adjointe des cadres hospitaliers (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation et investissement) ;
- **Mme Sylviane MORENO MARTINEZ**, attachée d'administration hospitalière, **M. Jean-Paul COUBARD**, ingénieur en chef, **Mme Lydie MAUDIEU**, faisant fonction d'ingénieur, **M. Emmanuel CLAUDIN**, **M. Pascal PAIMPARAY**, **M. Fabien BELHOMME**, **Mme Valérie POIRIER-BURTIN**, techniciens supérieurs hospitaliers, **M. David BORGAT**, **M. Daniel HAYOT**, **M. Yann LAZARDEUX et M. Philippe VERDIER**, techniciens hospitaliers, **Mme Véronique HOANG**, adjointe administrative (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation) ;
- **Mme Cécile MARCHAL**, **Mme Sylviane MORENO-MARTINEZ**, attachées d'administration hospitalière, **Mme Sophie PINARD**, adjointe des cadres hospitaliers (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 2, interligne 3) ;
- **Mme Bénédicte MARIN**, attachée d'administration hospitalière, **M. Serge FLASQUE**, ingénieur en chef (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 4) ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Geneviève CLOUARD et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C).

Ressources humaines et attractivité

En cas d'empêchement de Mme Marie-Pierre FEREC, directrice adjointe chargée des ressources humaines et attractivité, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Olivier PARIS**, directeur adjoint (paragraphe A, B et G) ;
- **Mme Julia SAUTEREY**, chargée de mission (paragraphe A, B et G) ;
- **Mme Christine CRESPO**, **Mme Catherine EL KAIM**, **Mme Sylvie FELDEN**, **Mme Solène LAMBERT et M. Philippe RENAUD**, attachés d'administration hospitalière (paragraphe A, B et G) ;
- **M. Bruno BISIAUX et Mme Marion NEVEU**, adjoints des cadres hospitaliers, (paragraphe A, B et G) ;
- **Mme Naïma BOUKELLAL**, cadre de santé, pour les matières correspondant à ses fonctions ;
- **Mme Sandrine TANQUEREL**, attachée d'administration hospitalière (paragraphe A, B, G : points 1, 2 et 6 uniquement pour le site Charles Foix) ;
- **Mme Véronique BOULBEN**, attachée d'administration hospitalière (paragraphe A, B, G : points 1, 2 et 6) ;
- **M. Thomas JOULOU et M. Thomas GAUTIER**, adjoints des cadres (paragraphe B : points 1 à 22, 26, 27, 31, 32, 36 et 38 et paragraphe G : point 6) ;
- **M. Bruno QUELLEC et Mme Sarah BALTAZE**, adjoints des cadres (paragraphe B : point 6) ;
- **M. Victor TERRINE**, chargé de mission (paragraphe B : points 4, 6, 9, 10, 11, 26 et 32) ;
- **Mme Chantal DESHAYE**, adjoint des cadres (paragraphe B : points 8, 27 et 28) ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Pierre FEREC et uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B et G).

Qualité, gestion des risques et expérience patients

En cas d'empêchement de Mme Aude GOLDSZTEJN, directrice adjointe chargée de la qualité – gestion des risques et expérience patients, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Lionel VIGOURT**, chargé de missions,
- **Mme Valérie DROUVOT**, cadre de santé,
- **Mme Françoise LAMBERDIERE**, cadre supérieure de santé,
- **Mme Nadia FLEURY**, cadre supérieure de santé,

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Aude GOLDSZTEJN et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe F, alinéa 1 et 2, paragraphe I).

Ressources financières

En cas d'empêchement de **M. Jérôme HUBIN**, directeur des ressources financières, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Pierre MARGAIN**, adjoint au directeur des ressources financières
- **Mme Marie-Liesse LEFRANC**, adjointe au directeur des ressources financières

à l'effet de signer tous les actes correspondant aux fonctions de M. Jérôme HUBIN, et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et G).

En cas d'empêchement de **M. Pierre MARGAIN** et de **Mme Marie-Liesse LEFRANC**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Lucie HAMON**, Attachée d'Administration à la direction des ressources financières,

à l'effet de signer tous les actes correspondant aux fonctions de M. Jérôme HUBIN, et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et G).

Direction des soins

En cas d'empêchement de Mme Fabienne MARION, coordonnatrice générale des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Patrick DELAMARE et Mme Caroline PICHON**, coordonnateurs généraux des soins,
- **Mme Anne BOURBON, Mme Pascale FRAISSE et Mme Brigitte PLAGÈS et Mme Sylvie SAUVAGE**, directrices des soins,

à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux et tous les actes liés aux fonctions de Mme Fabienne MARION et ceci uniquement pour les matières (paragraphe K) de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé.

Affaires et ressources médicales, coopération

En cas d'empêchement de M. Aurélien MOLLARD, directeur adjoint chargé des affaires et ressources humaines médicales, coopération, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Stéphane LAFFON**, directeur adjoint (paragraphe A et G)
- **M. Stéphane HENIN et Mme Stéphanie THERY**, attachés d'administration hospitalière, pour les matières correspondant à leurs fonctions,

- **Mme Vanessa KATTY et Mme Nathalie OROFIAMMA**, adjointes des cadres hospitaliers, pour les matières correspondant à leurs fonctions,

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Aurélien MOLLARD et ceci uniquement pour les matières (paragraphes A et G) de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé.

Investissements et services numériques

En cas d'empêchement de M. Patrick LHERMITE, ingénieur général chargé de la direction des investissements et des services numériques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Pascal SOUBIGOU**, ingénieur général chargé de la direction des Investissements, et Adjoint au Directeur de la Direction des Investissements et des Services Numériques ;
- **M. Alain LE HEN**, ingénieur général – chargé de mission, **M. Christophe DARRET et M. Arnaud VOGT**, ingénieurs en chef (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation et investissement) ;
- **Mme Eve BOUDON**, Ingénieur en chef, adjointe au Directeur des Equipements, pour les matières correspondant à ses fonctions chef (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation et investissement) ;
- **M. Alain LE HEN**, ingénieur général (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 4 et en matière d'urbanisme) ;
- **Mme Annie BOISSON**, chargée de mission, directrice des systèmes d'information, (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et le paragraphe E) ;
- **Mme Sylvie CITERNE**, chargée de Mission, Adjointe à la directrice des systèmes d'information, pour les matières correspondant à ses fonctions, (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et le paragraphe E) ;
- **M. Pierre MERLIN-CZARNIAK**, ingénieur, (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et le paragraphe E).

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Patrick LHERMITE et ceci uniquement pour les matières (paragraphes C, D, E et F points 1, 2, 4 et 5) de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé.

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de Mme Hélène FAUSSER, directrice du site Charles Foix, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Sylvie SAUVAGE**, directrice des soins,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Hélène FAUSSER a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Charles Foix.

En cas d'empêchement de Mme Marie-Pierre FEREC, directrice du site Tenon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Pascale FRAISSE**, directrice des soins,
- **M. Sabri LOKMANE**, technicien supérieur hospitalier,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Pierre FEREC a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Tenon.

En cas d'empêchement de M. Renaud PELLÉ, directeur des sites Rothschild, Trousseau et La Roche-Guyon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Brigitte PLAGÈS**, directrice des soins,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Renaud PELLÉ, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur par intérim du site de Rothschild.

- **Mme Geneviève CLOUARD**, directrice adjointe,
- **Madame Brigitte PLAGÈS**, directrice des soins,
- **M. Yves DUQUENNE**, attaché d'administration hospitalière,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Renaud PELLÉ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites Trousseau et La Roche-Guyon.

- **Mme Sandy THERON**, cadre socio-éducatif,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Renaud PELLÉ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site La Roche-Guyon.

En cas d'empêchement de Mme Marie-Anne RUDER, Directrice du site Pitié-Salpêtrière, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Jérôme HUBIN**, directeur adjoint,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Anne RUDER a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Pitié-Salpêtrière,

En cas d'empêchement de **Mme Marie-Renée TOULLEC**, directrice du site Saint-Antoine, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Stéphane LAFFON**, directeur adjoint,
- **Mme Caroline PICHON**, coordonnatrice générale des soins,

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Renée TOULLEC a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Saint-Antoine.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la directrice préfiguratrice du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé (donnant délégation permanente de signature aux directeurs des groupes hospitaliers, de pôles d'intérêt commun et à la directrice du siège), pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

- l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté ;

Site Charles Foix :

Mme Muriel BROSSARD-LAHMY et M. Yann LHOMME, directeurs adjoints au Siège

Mme Françoise ERTEL, directrice de l'IFSI du site de la Pitié Salpêtrière

M. Nicolas CABERO-FLOREAN, directeur adjoint de l'IFSI du site Charles Foix

Mme Nathalie BONNET, Mme Béatrice LE BALANGER, Mme Sandrine TANQUEREL, attachées d'administration hospitalière, Mme Sylvie SAUVAGE, directrice des soins

Site La Roche-Guyon :

Mme Sandy THERON, cadre socio-éducatif, M. Etienne GUILLUY, cadre supérieur de santé, Mme Agnès MAIRE, cadre de santé.

Site Pitié-Salpêtrière

M. Jérôme HUBIN, Mme Mathilde LEFEVRE, Mme Marie-Liesse LEFRANC, M. Pierre MARGAIN, M. Olivier PARIS, Mme Agnès PETIT et M. Lionel VERLEY, directeurs adjoints, Mme Fabienne MARION, coordinatrice générale des soins, Mme Anne BOURBON, directrice des soins, Mme Jocelyne JOUCHTER, ingénieur, Mme Nathalie CASPERS, Mme Catherine EL KAIM et M. Stéphane HENIN, attachés d'administration hospitalière.

Sites Rothschild - Trousseau :

M. Hervé SECK, directeur adjoint au Siège ;

Mme Geneviève CLOUARD, Mme Hélène FAUSSER, Mme Aude GOLDSZTEJN, directrices adjointes, Mme Brigitte PLAGÈS, directrice des soins, Mme Annie CHARRIER, Mme Solène LAMBERT, Mme Cécile MARCHAL et M. Philippe RENAUD, attachés d'administration hospitalière, M. Franck DAO, adjoint des cadres hospitaliers, Mme Sophia SEBILLE, cadre de santé, Mme Véronique CUVELIER-FLORIAT, ingénieur en organisation, M. Pascal PORET, technicien supérieur hospitalier.

Site Saint-Antoine :

Mme Catherine MACRI et Mme Ellen HERVE, directrices des soins au Siège ;

Mme Yannice ROME, attachée d'administration hospitalière au Siège (DOMU) ;

M. Pierre-Yves ALLAIN, Mme Gaïa GANS et M. Stéphane LAFFON, directeurs adjoints, M. Patrick DELAMARE et Mme Caroline PICHON, coordonnateurs généraux des soins, , M. Arnaud VOGT, ingénieur, M. Franck FANTIN, ingénieur en organisation, Mme Hélène CLAVERIE, Mme Christine CRESPO, Mme Nadège LAISMAN et Mme Maryse SEINTURIER, attachées d'administration hospitalière, Mme Sophie FERNANDES, cadre de santé.

Site Tenon :

M. Bernard BOCQUILLION et Mme Julie GRÜNDLINGER, directeurs adjoints au Siège ;

M. Pascal DE WILDE, directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine ;

Mme Anne-Emmanuelle THOMAS, directrice adjointe, Mme Pascale FRAISSE, directrice des soins, M. Alain LE HEN, ingénieur général, M. André GUISTI, ingénieur principal, Mme Fanny LASSERRE et Mme Sophie SEGARD, ingénieurs biomédicaux, M. Christian DENISE et M. Daniel FILSTEIN, attachés d'administration hospitalière, Mme Martine MECHICHE, cadre de santé, M. Sabri LOKMANE, technicien supérieur hospitalier.

ARTICLE 7 :

Les arrêtés de délégation de signature n° 75-2018-12-06-002 du 6 décembre 2018 et n° 75-2018-11-28-016 du 28 novembre 2018 sont abrogés.

ARTICLE 8 :

La directrice préfiguratrice du groupe hospitalier est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 17 janvier 2019



Christine WELTY

Directrice préfiguratrice
du Groupe Hospitalier « APHP.6 »

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris

75-2019-01-18-003

ARRETE

portant délégation de signature pour
l'ordonnancement des dépenses et l'exécution budgétaire
au sein de la Préfecture de la région d'Île-de-France,
Préfecture de Paris



**PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS**

**ARRETE n°
portant délégation de signature pour
l'ordonnement des dépenses et l'exécution budgétaire
au sein de la Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment ses articles 43 et 45 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 16 février 2017 portant nomination de M. François RAVIER, préfet secrétaire général de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, à compter du 20 mars 2017 ;

Vu le décret du 14 juin 2017 portant nomination de M. Michel CADOT, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu les conventions de délégation de gestion confiant la réalisation technique de l'ordonnement des dépenses et des recettes au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Sur proposition du préfet secrétaire général de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

ARRÊTE

Titre I – Bureau des affaires financières, immobilières et budgétaires

Article 1 : Délégation est donnée à M. Thierry BAYLE, chef du bureau des affaires financières, immobilières et budgétaires, pour transcrire dans le système d'information financière de l'État les décisions prises en matière budgétaire sur les unités opérationnelles de programme pour lesquelles le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, est ordonnateur secondaire de droit ou en vertu d'une délégation de gestion, sauf dans les cas où une autre personne a été spécialement désignée à cet effet.

À ce titre, il est autorisé à passer tous les actes relevant du rôle de responsable d'unité opérationnelle, et particulièrement :

- saisie de la programmation budgétaire ;
- saisie des rétablissements de crédits ;
- saisie et validation de blocages de fonds ;
- toutes opérations de pilotage des crédits de paiement.

Article 2 : Délégation est également donnée à M. Thierry BAYLE pour valider et transmettre au comptable assignataire, par le système d'information financière de l'État, les ordres de payer des dépenses pour lesquelles l'engagement préalable n'est pas exigé, et la constatation du service fait concomitante de l'ordre de payer, ainsi que toutes pièces justificatives des dépenses.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry BAYLE, et sans préjudice des règles relatives à l'accès aux systèmes d'information, la délégation prévue aux articles 1 et 2 est accordée aux agents du bureau des affaires financières, immobilières et budgétaires dont les noms suivent :

- Mme Alice GUILLEMOT, adjointe au chef de bureau ;
- M. Pascal MORIN, chef de la section des affaires budgétaires et immobilières ;
- M. Sahad DJAMAA, gestionnaire budgétaire ;
- M. Jean-Marie WECK, gestionnaire budgétaire ;
- Mme Samira BATARD, gestionnaire budgétaire.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry BAYLE, la délégation prévue à l'article 1 est accordée à Mme Marylène PROT et à Mme Jocelyne WALTER, gestionnaires budgétaires, pour toutes dépenses relatives aux déplacements temporaires des agents de la préfecture, permanents ou occasionnels, sauf celles qui sont exécutées par la régie d'avances.

Titre II - Centre de services partagés régional

Article 5 : Délégation de signature est donnée à Mme Nathalie DULEY, chef du centre de services partagés régional et ordonnateur secondaire délégué, pour transcrire dans le système d'information financière de l'État toutes les décisions d'ordonnancement de dépenses et de recettes des services compétents, pour lesquelles le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, est ordonnateur secondaire de droit ou en vertu d'une délégation de gestion.

À ce titre, elle est autorisée à :

- saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques ;
- saisir et valider les actes relatifs aux demandes de mise en paiement ;
- saisir et valider les actes relatifs aux recettes ;
- saisir et valider les actes relatifs aux immobilisations ;
- requérir l'intervention du support technique de l'AIFE ;

et ce, pour tout acte sans limite de montant.

Article 6 : M. Ludovic BEUSELINCK, agent de catégorie A, adjoint au chef du centre de services partagés régional en charge du secteur investissements et actes complexes, reçoit délégation en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques, demandes de mise en paiement, recettes, immobilisations et pour intervenir auprès du support technique dans le progiciel CHORUS pour tout acte sans limite de montant.

Article 7 : M. Fabio BORZI, agent de catégorie A, adjoint au chef du centre de services partagés régional en charge du secteur interventions et dépenses courantes, reçoit délégation en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques, demandes de mise en paiement, recettes, immobilisations et pour intervenir auprès du support technique dans le progiciel CHORUS pour tout acte sans limite de montant.

Article 8 : M. Christophe LEITE, agent de catégorie B, chef de section, reçoit délégation en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques, demandes de mise en paiement, recettes, immobilisations, pour intervenir auprès du support technique et constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS pour tout acte sans limite de montant.

Article 9 : Mme Dalila MANSOURI, agente de catégorie B, adjointe au chef de section, reçoit délégation en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques, demandes de mise en paiement, recettes, immobilisations, pour intervenir auprès du support technique et constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS pour tout acte sans limite de montant.

Article 10 : Mme Francia JABIN, agente de catégorie B, chef de section, reçoit délégation en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques, demandes de mise en paiement, recettes, immobilisations, pour intervenir auprès du support technique et constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS pour tout acte sans limite de montant.

Article 16 : L'arrêté préfectoral n° 75-2018-11-09-003 et IDF-2018-11-09-001 du 9 novembre 2018 portant délégation de signature pour l'ordonnancement des dépenses et l'exécution budgétaire au sein de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, est abrogé.

Article 17 : Le préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris à l'adresse suivante : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/

Fait à Paris, le 18 janvier 2019

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris

Signé

Michel CADOT